

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE BARAIGNE

Séance du 20 décembre 2024

Membres en exercice :
10

Date de la convocation: 12/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt décembre à 21 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au foyer rural sis rue de l'abreuvoir, sous la présidence du maire Monsieur Pascal ASSEMAT

Présents : 6

Votants: 6

Présents : Pascal ASSEMAT, Gilles BERMOND, Jean CARRERA, Edith CAZAUX, Joël GARCIA, Chantal WEIDMANN

Pour: 6

Représentés:

Contre: 0

Absents: Laurie ALBOUY, Magali BELTRAN, Camille GUAGNO, Sylvain VALADE

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Chantal WEIDMANN

Objet: Marché MS2024001 - choix du maître d'oeuvre - DE_2024_022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation par procédure adaptée - restreint - a été lancée pour la "Maîtrise d'oeuvre pour rénovation et extension d'un espace associatif mutualisé" avec date limite de réception des offres le 21 novembre 2024 à 16 heures. Cette consultation a été mise en ligne sur le site <https://marchespublics.aude.fr>.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres réalisé par l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11) ; offres étudiées conformément au règlement des marchés publics.

3 offres reçues	Montant de l'offre (H.T.)	Taux de rémunération
Etudes GAA Anaïs GARCIA EI	28 856.00 €	9.02 %
L'Atelier d'Architecture Pascal GORGUES	37 580.80 €	11.744 %
SARL Saarchitectes	41 600.00 €	13.00 %

Au vu des critères de jugement des candidatures et des offres mentionnés dans le règlement de consultation des entreprises, le classement est le suivant :

- 1 Etudes GAA Anaïs GARCIA EI
- 2 SARL Saarchitectes
- 3 L'Atelier d'Architecture Pascal GORGUES

En conclusion de son rapport, l' ATD11 propose de retenir l'offre de Etudes GAA Anaïs GARCIA EI

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE d'attribuer le marché n° MS2024001 "Maîtrise d'oeuvre pour rénovation et extension d'un espace associatif mutualisé" à Etudes GAA Anaïs GARCIA EI pour un montant provisoire H.T. de 28 856.00 € avec un taux de rémunération de 9.02 %.

- AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché
- DIT que les crédits relatifs à ce marché de service seront inscrits au budget communal 2024 par délibération modificative.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Pascal ASSEMAT

